

# défense de l'animal

N°107 bis • AVRIL 2024



LE MAGAZINE DES ASSOCIATIONS ET REFUGES INDÉPENDANTS

Nouveau :  
**DÉCOUVREZ  
VOS AMBASSADEURS  
RÉGIONAUX**

**TOUR DE FRANCE  
DES REFUGES :**  
Chez vos collègues  
de Provence

**SPA  
du 47**

**DOSSIER**

**CAP SUR  
NOS 100 ANS !  
Notre projet associatif  
(2024-2028)**



4



6



18

# Sommaire

N° 107 bis - AVRIL 2024 (réédition)

## VIE DU RÉSEAU

- 4 Un passionnant  
Tour de France des Refuges
- 6 Visite de chantier :  
Salon-de-Provence

## 8-11 DOSSIER

**Notre projet associatif**  
présenté en Provence



- 12 Des ambassadeurs régionaux  
pour booster notre Réseau

## FORMATION

- 15 Santé, maltraitance :  
on forme les associations !

## JURIDIQUE

- 18 Sauvetage d'animaux :  
ce que dit la loi



**défense  
de  
l'animal**  
CONFÉDÉRATION  
NATIONALE

Magazine de la Confédération Nationale  
Défense de l'Animal

### RÉDACTION

**Directrice de la publication :**  
Sabine Fghoul

**Rédacteur en chef :**  
Boris Heim, responsable du pôle Communication,  
Développement de la vie associative et Logistique

### Rédaction :

Sabrina Hamoudi  
Boris Heim  
Mélina Oguey  
Franck Saouzanet  
Florian Sigronde

### Rubrique vétérinaire :

Dr Ben-Moura (Biarritz)

### ADMINISTRATION

#### Photo de couverture

Boris Heim pour Défense de l'Animal.  
Avec nos remerciements à toute l'équipe  
de la SPA de Salon-de-Provence et sa Région

#### Crédits photos :

Défense de l'Animal, Christophe Boulair,  
Boris Heim, SPA de Salon de Provence  
et sa Région, adopteunchat.org

#### Création :

Agence 32 Décembre - Saint-Étienne  
www.32-decembre.fr

#### Impression :

Imprimerie Mordacq  
62120 Aire-sur-la-Lys

#### Distribution :

Routage Mil'Adresses  
62223 Sainte-Catherine-les-Arras

Dépôt légal - 4<sup>ème</sup> trimestre 2023

ISSN : 1162-8294

Confédération Nationale Défense de l'Animal

26 rue Thomassin - CS 30201

69291 Lyon cedex 02

Tél : 04 78 38 71 85

laconfederation@defensedelanimal.fr

www.defensedelanimal.fr



/ Défense de l'Animal



/ Défense de l'Animal



/ Défense de l'Animal



/ defensedelanimal\_officiel



@RefugesdeFrance



**Sabine Fghoul**  
Présidente  
de la Confédération Nationale  
Défense de l'Animal



## La Confédération est en marche !

**Chers Associations et Refuges Confédérés,  
Chers Président(e)s et membres de vos Bureaux,  
Chers Élu(e)s,  
Chers soigneurs et promeneurs bénévoles,**

Depuis juin 2023, nous avons fait un grand Tour de France des Refuges pour entendre vos besoins, vos demandes, vos envies, et bâtir un nouveau projet associatif utile et solide. Nous vous avons entendus. Voici notre nouveau programme fédéral axé sur les 4F : **Fédérer, Former, Financer et Faire-savoir**. Nous vous le présenterons en détail lors de l'Assemblée générale de juin 2024 à Paris, mais vous en trouverez l'essentiel dans ce magazine.

**Vous nous avez demandé 5 actions fortes :**

1. Rétablir la confiance
2. Rentrer des fonds
3. Renouveler nos liens
4. Mettre en place un bouclier économique
5. Nous rendre plus visible au niveau national.

Dans ce numéro (en pages 8 à 13), vous découvrirez les **7 projets stratégiques** qui répondent à toutes ces demandes. Deux exemples ? Nous lançons «**Défense de l'Animal - L'Académie**» : un ensemble d'outils (en ligne et en présentiel) qui permettront à tous les refuges et associations de sensibiliser et de former leurs salariés et bénévoles. Nous lançons aussi «**Défense de l'Animal - La Radio**», destinée à fédérer tous nos membres.

Ce programme ambitieux a été validé et lancé en novembre 2023. Il porte déjà ses premiers fruits et continuera à monter en puissance jusqu'au 16 mars 2028, date de notre Centenaire.

**Nous sommes impatients de souffler ces 100 bougies avec vous.  
Et de vous retrouver en juin à Paris !**

## Nos 4 F : Fédérer, Former, Financer, et Faire-Savoir



**Boris Heim**,  
nouveau rédacteur  
en chef, nouveau  
responsable du pôle  
Communication,  
Développement  
de la vie associative  
et Logistique.

## UN MAGAZINE EXPÉRIMENTAL...

**Vous avez entre les mains  
un magazine expérimental  
et restructuré, qui traduit bien  
la mue que connaît notre Réseau  
depuis juin 2023.**

Au recto, ce magazine est celui de nos (futurs) bienfaiteurs. Et, en le retournant, vous avez pu découvrir qu'il s'adresse désormais aussi directement à vous, les acteurs de la défense des animaux domestiques dans toute la France. Car nous voulons répondre à vos interrogations ET vous y donner la parole.

Dans ce numéro, nos Confédérés du Sud-Est (Salon-de-Provence, Baux-de-Provence...) ont la part belle. Mais nous donnerons de la visibilité à tous les autres : **car ce magazine devient la vitrine de tout notre Réseau.**

## ... VITRINE DU RÉSEAU



# UN PASSIONNANT

## « *Tour de France des Refuges* »



Photos prises lors de l'étape Sud-Ouest à Agen en novembre 2023.

**Défense de l'Animal a repris la route depuis juillet 2023 pour aller à la rencontre des équipes des refuges. Ces échanges riches et passionnés montrent la vitalité retrouvée du plus important réseau de protection animale de France.**

Très attendues par les associations confédérées, qui se sentent parfois isolées sur leur territoire, et toujours très occupées avec leurs urgences du quotidien, ces rencontres organisées par Défense de l'Animal permettent aux dirigeants élus, salariés et bénévoles des refuges locaux de se retrouver, voire de se rencontrer pour la première fois (car les élu(e)s changent, de nouvelles structures se créent...) et d'échanger avec les représentants de la Confédération (élu(e)s et équipe salariée du siège), en toute convivialité.

Lille, Salon-de-Provence, Tours, Vienne, Agen... ces visites ont eu lieu partout en France, dans l'idéal au sein même des refuges. Elles permettent de faire remonter des informations de terrain : pour identifier les principales problématiques

quotidiennes des refuges, organiser ensemble les moyens d'action à adopter collectivement pour mieux protéger les animaux, mieux faire appliquer les lois qui les protègent, et permettre aux refuges d'assurer leur résilience économique en jouant « collectif ».



Lutte contre la maltraitance animale, mise en œuvre du certificat de connaissances et d'engagement, mise en œuvre des dispositions de la loi du 30 novembre 2021, prise en charge des malinois et chiens de catégorie, gestion de la surpopulation féline... Les tours de table avec l'ensemble des responsables associatifs font ressortir les problématiques rencontrées par chaque association et permettent rapidement d'esquisser des solutions tant à l'échelle locale que régionale et nationale.

La crise de gouvernance qui a paralysé la Confédération en 2022-2023 a fait l'objet d'une séance de questions/réponses dédiée. Organisée en toute transparence, cette mise au point claire et précise a été particulièrement appréciée par les associations à chaque étape de notre Tour de France.

Mais chacun de ces rendez-vous a surtout été LE moment pour les associations membres du Réseau de parler d'avenir et de dire ce qu'elles attendent concrètement de leur Confédération Nationale : elles ont besoin de conseils pratiques sur la vie associative, sur la gestion du personnel, d'accompagnement et de conseils juridiques, et elles attendent évidemment un traitement toujours plus fluide de leurs libéralités (donations, legs, assurances-vie...). Message reçu !

**« CE TOUR DE FRANCE EST UNE TRADITION QU'IL NOUS FAUT ABSOLUMENT MAINTENIR ET RENFORCER. IL CRÉE UN LIEN FORT AU SEIN DES RÉGIONS, ET UN PUISSANT SENTIMENT D'APPARTENANCE NATIONAL. »**

*Guy Donnart, Président de Défense de l'Animal*

Les rencontres 2023 ont conforté les élu(e)s de la Confédération et l'équipe du siège dans la construction d'un nouveau projet associatif pour Défense de l'Animal, reposant sur l'intelligence collective. C'est pour mettre ce nouveau projet en route que la Confédération a recruté, le 2 novembre 2023, son chef de pôle chargé du développement de la vie associative, de la communication

interne et externe et de la logistique. Avec lui, Défense de l'Animal est en marche et met le cap sur ses 100 ans.

Premier résultat : à la mi-novembre, nous avons lancé pas moins de 7 projets stratégiques concrets,

utiles et ambitieux (voir pages 8 à 11 dans ce numéro) qui porteront leurs premiers fruits dans les prochaines semaines et mois. Notre objectif ? Servir comme jamais nos 270 associations confédérées, devenir exemplaire à tous niveaux, et propulser notre association au tout premier plan national. Notre horizon ? Le centième anniversaire de Défense de l'Animal, qui sera marqué par un Congrès inoubliable, le 16 mars 2028.

## NOTRE RÉSEAU local/national se renforce

Le Tour de France des Refuges est très souvent l'occasion de créer du lien entre les responsables associatifs locaux qui, même s'ils travaillent à proximité les uns des autres, ne se connaissent pas forcément, mais partagent des problématiques communes. Les liens qui se tissent entre les membres du réseau Défense de l'Animal permettent ainsi de mieux collaborer contre les maltraitances, pour gérer des saisies d'animaux ou encore partager des profils de chiens et chats à l'adoption, augmentant leurs chances de trouver une nouvelle famille.



## 9 ÉTAPES EN 5 MOIS

Et ça continue !

Lancées le 22 juillet 2023 au sein du refuge de Gerbey (38), 9 rencontres se sont succédées jusqu'en novembre dans 7 régions : Hauts-de-France, Grand Est, Centre-Val de Loire, Bretagne, Nouvelle-Aquitaine, Provence-Alpes-Côtes d'Azur, Normandie. Au total, ce sont quelques 70 associations qui ont répondu « présent ! » à l'invitation de Défense de l'Animal, soit près de 200 personnes. Après les fêtes, la Confédération reprendra son bâton de pèlerin pour visiter les six coins de l'Hexagone en 2024. L'itinéraire était en cours de validation au moment où nous mettons ce magazine sous presse... À suivre !



# VISITE *de chantier*

**C'est une tradition utile et bien ancrée : chaque étape de notre Tour de France se termine par la visite guidée d'un refuge. En novembre, la SPA de Salon-de-Provence et sa Région nous a présenté son gros chantier financé par France Relance. De quoi faire des jaloux...**



**Boris Heim,**  
nouveau responsable du pôle Communication, Développement de la vie associative et Logistique.  
Pour lui écrire :  
laconfederation@defensedelanimal.fr

Ils ne sont pas peu fiers, les deux Philippe : Philippe Adam, le Président de la SPA de Salon-de-Provence et sa Région, et son trésorier-webmestre, Philippe Gautier. Et ils ont de quoi ! Accompagnés par Défense de l'Animal, ils ont déposé un dossier de subvention « France Relance » en 2021 pour moderniser leur refuge pour chiens et chats et ont obtenu 300 000 euros fin 2021. Ils nous ont expliqué ce qu'ils en avaient fait.

*« D'abord, on a immédiatement sécurisé notre site en installant 545 mètres de clôture de 3 mètres de haut. C'était urgentissime, car notre refuge est situé en bordure de l'autoroute de Marseille et l'ancien grillage était troué de partout, ce qui pouvait entraîner*



*de gros risques en matière de circulation en cas de fuite d'animaux ! », souligne Philippe Adam, le président du refuge (et nouvel ambassadeur régional de Défense de l'Animal pour le quart sud-est de la France et la Corse - lire en pages 12-13).*

*« La plus grosse tranche du budget est consacrée à la construction de notre nouveau chenil hyper-moderne : 4 boxes doubles ont déjà été construits et 8 autres vont bientôt sortir de terre juste en face, sur la partie dégagée que vous voyez là, où sont garés les tractopelles (voir photo ci-dessus). Divisé en un espace intérieur prolongé par un espace extérieur, chaque box est spacieux et doté d'une porte à guillotine actionnable depuis le couloir intérieur, pour éviter toute morsure de chien à l'ouverture et à la fermeture, pour le nourrissage et le nettoyage », explique Philippe Adam.*

Le refuge construira aussi de nouveaux bureaux (avec une salle de réunion et de coworking), des vestiaires hommes/femmes, et le bloc opératoire chien-chat reste à être aménagé. Dans un avenir proche, il faut encore acheter le matériel vétérinaire, et créer toute une partie chat sur 210 m<sup>2</sup> (avec une fourrière dédiée, une chatterie et une infirmerie chat construits en « panneaux-sandwich » dernière technologie, avec plusieurs espaces suivant les maladies contagieuses, chaque salle sera équipée aussi d'un sas de décontamination).

Philippe Adam (à g.), le président de la SPA de Salon-de-Provence, et son trésorier-webmestre, Philippe Gautier, montrent les 4 premiers boxes du chenil construits grâce à France Relance. © Boris Heim pour Défense de l'Animal





« Enfin, un montant de 10% a été utilisé pour un projet invisible à l'œil nu : le remplacement de l'ancien système de canalisations tout-à-égout par un réseau de buses enterrées de grand diamètre permettant une évacuation parfaite des eaux usées vers une fosse, car il fallait prévoir le raccordement aux nouveaux boxes », ajoute Philippe Gautier, le trésorier.

Ce dernier en a profité pour relier l'ensemble du refuge à une application domotique commandée par une application web : de leur téléphone, les dirigeants du centre peuvent désormais gérer l'éclairage externe, les caméras de vidéosurveillance, le chauffage des bureaux, de la chatterie et de l'infirmierie chien, mais aussi les énormes cadenas Bluetooth sécurisant leurs conteneurs et locaux de rangement...



La domotique est une aide appréciée au quotidien. Connectés à une application web, ces gros cadenas sont activables sur smartphone. Plus besoin de clés ou de code à mémoriser ! © Boris Heim pour Défense de l'Animal



« Cette nouvelle clôture de 545 mètres de long va certainement sauver la vie de plusieurs de nos animaux et celles d'automobilistes circulant sur l'autoroute de Marseille en contrebas, car nos animaux ne peuvent plus filer s'ils échappent à leurs soigneurs », explique Philippe Adam président du refuge. © Boris Heim pour Défense de l'Animal



Vue aérienne du chenil en cours de réalisation : les anciens boxes ont aujourd'hui été détruits et seront remplacés par de nouveaux chenils identiques. © Philippe Gautier (SPA de Salon-de-Provence)

Pour contacter la SPA de Salon-de-Provence, consultez leur site web

[SPA-SALON-DE-PROVENCE.FR](http://SPA-SALON-DE-PROVENCE.FR)

écrivez à [direction@spa-salon-de-provence.fr](mailto:direction@spa-salon-de-provence.fr) ou téléphonez au 04 90 42 20 77





DOSSIER

# Notre projet associatif

## A ÉTÉ PRÉSENTÉ EN PROVENCE

Le débat et les différentes présentations ont duré 5 heures environ. La réunion s'est conclue sur une visite guidée du refuge SPA de Salon-de-Provence, bénéficiaire d'une importante aide « France Relance » © Boris Heim, pour Défense de l'Animal

**Le samedi 4 novembre 2023, Défense de l'Animal est allée à la rencontre de ses associations adhérentes en région PACA, à Salon-de-Provence, pour leur présenter son ambitieuse feuille de route.**



**Boris Heim,**  
nouveau responsable du pôle Communication, Développement de la vie associative et Logistique.  
Pour lui écrire :  
laconfederation@defensedelanimal.fr

**J'**ai eu droit à un joli baptême du feu, merci ! Tout nouveau responsable Communication, Développement de la vie associative et Logistique de Défense de l'Animal, j'ai pris mes fonctions le jeudi 2 novembre, et me suis rendu deux jours plus tard à Salon-de-Provence, à la rencontre de plusieurs associations confédérées accompagné de deux administratrices et de mon collègue Franck Saouzanet, responsable du pôle Juridique et Libéralités.

L'objectif de notre équipe ? Répondre aux interrogations suscitées par la crise de gouvernance (2022-2023), écouter les besoins et attentes des refuges et leur **présenter le nouveau projet associatif positif et constructif, qui prend fermement appui sur le collectif.**

Mon objectif ce jour-là ? Faire connaissance avec nos adhérents provençaux. Les échanges ont été éducatifs. Le premier tour de table a permis à chacun de se présenter, de dire ce qu'il/elle avait sur le cœur... De ces échanges très riches et denses, 5 attentes essentielles sont ressorties.

## Attente n°1 : rétablir la confiance

Les associations adhérentes, représentées ce 4 novembre, ont été claires : elles veulent tourner la page de la crise de gouvernance qui a traversé la Confédération. Elles souhaitent

s'inscrire dans le nouveau projet et participer au renouveau de la CNDA. Elles apprécient de renouer le dialogue et espèrent que ces réunions continueront.

Nos adhérents en ont clairement assez des manœuvres orchestrées par certains et voici, en résumé, ce qu'ils disent :

« *Franchement, nous avons mieux à faire que cette querelle stérile alimentée par une incessante avalanche de mails. Nous, les refuges, sommes 100% concentrés sur notre mission urgente : sauver des animaux. Quant à la Confédération, elle devrait uniquement se concentrer sur l'aide aux refuges, en nous accompagnant avec des conseils pratiques et juridiques, en nous reversant rapidement les libéralités qui nous reviennent, et en faisant parler de nous au niveau national ! C'est comme ça que vous regagnerez notre confiance.* »

Message reçu !

### RÉPONSE 1 : UNE ACADEMIE POUR FORMER ET CONSEILLER

Dès décembre 2023 - janvier 2024, Défense de l'Animal lance une **Académie** en ligne réservée aux associations membres avec tous les outils (guides, brochures, fiches pratiques, vidéos, podcasts audio) pour sensibiliser et former les équipes sur tous les thèmes prioritaires (sujets réglementaires, lutte contre

la maltraitance, alimentation, santé, hygiène et soins vétérinaires...). Des ateliers de **formation**, conférences thématiques et RDV en présentiel seront également proposés très rapidement. Nouveauté : ils seront filmés et diffusés en ligne à la demande (VOD, 24/7) pour bénéficier au plus grand nombre. —

◀◀ **La Confédération met en place des actions immédiates.**

## Attente n°2 : rentrer des fonds

Jusqu'en mai 2023, les refuges ont terriblement souffert de la paralysie du pôle « **Libéralités** » en charge du traitement et reversement des legs et assurances-vie. La mission la plus cruciale de la Confédération depuis sa reconnaissance d'utilité publique (« RUP », pour les intimes) est de permettre à ses membres de bénéficier de ces libéralités exemptes de droits de mutation.

**Défense de l'Animal a su parfaitement rebondir depuis cet été en renforçant ses process.** ▶▶

### RÉPONSE 2 : UN TRAITEMENT AMÉLIORÉ DES LIBÉRALITÉS

Le pôle « Libéralités » a été **entièrement reconstruit** dès juin 2023. Placé sous la direction de Franck Saouzanet, le pôle a été rejoint par 4 collaborateurs (dont 3 issus du notariat) et le traitement des dossiers a redécollé : **les résultats sont (très) bons, et déjà remarquables.** « *J'ai récemment eu une excellente surprise : une libéralité destinée à mon refuge était arrivée sur le compte bancaire de Défense de l'Animal. En à peine 48h chrono, elle a été versée sur notre compte. Chapeau la Confédération !* », a ainsi témoigné Philippe Gautier, trésorier du refuge SPA de Salon-de-Provence.

« *En règle générale, on reverse les sommes perçues entre 48h et 5 jours après leur réception sur notre compte bancaire* », explique Franck Saouzanet. Quant à la durée de traitement des dossiers, elle peut aller de 12 mois (pour un dossier simple et sans surprise) à plusieurs années pour un dossier complexe, par exemple si un contentieux survient. —



## Attente n°3 : renouer les liens

Les membres au sein des refuges, souvent ne se connaissent pas entre eux, trop occupés par leurs urgences quotidiennes ou parce qu'ils viennent juste d'adhérer, ou que leurs dirigeants viennent tout juste d'être élus. La Confédération doit donc urgemment nouer ou resserrer les liens avec ses membres et entre eux.

**Défense de l'Animal a des solutions concrètes.** ►►



L'étape de Salon-de-Provence a réuni une trentaine de participants environ.  
© Boris Heim pour Défense de l'Animal

### RÉPONSE 3 : DES ACTIONS DIRECTES POUR RENFORCER LE RÉSEAU

Pour aider les refuges à réseauter, pour faire remonter rapidement et efficacement au siège (à Lyon) les besoins du terrain, pour diffuser les infos du siège vers les territoires, nous avons décidé en novembre 2023 de découper la France en **6 régions, dotée**

**chacune d'un ambassadeur bénévole.**

Son rôle : se faire le porte-voix de son territoire en contact direct avec Boris Heim, notre nouveau responsable du Développement de la vie associative. La Confédération va aussi intensifier ses **Tours de France**

**des Refuges**, transformer son **magazine**

(vous l'avez déjà en mains !) en « vitrine des refuges ». Dans la foulée, nous allons mettre en place une **radio et une chaîne de TV** dédiées aux membres (« Ici Lyon, les refuges parlent aux refuges »).

Enfin, nous réorganiserons un **Congrès national** tous les deux ans (2024, 2026) jusqu'à notre centenaire, le 16 mars 2028. ■

## Attente n°4 : bénéficier d'une protection en période de crise

Dans tout l'Hexagone, les associations de protection animale indépendantes affrontent le tsunami de la crise économique, avec son lot d'inflation (prix de l'alimentation, explosion des frais vétérinaires...), de baisse des dons (financiers et en nature...) aggravés par les catastrophes naturelles qui se multiplient (tempêtes, crues et inondations...). Nombreux sont les refuges qui s'interrogent sur leur avenir dans les 6 ou 12 prochains mois quand ils ne se questionnent pas sur leur survie.

**La Confédération actionne 3 leviers pour apporter une aide concrète aux refuges.** ►►

### RÉPONSE 4 : LA RÉSILIENCE ÉCONOMIQUE

Pour aider les refuges à faire face à la crise économique gravissime qui secoue notre pays, Défense de l'Animal va :

- tout mettre en œuvre pour **augmenter les flux financiers entrants**,
- poursuivre l'**optimisation de traitement des dossiers** « Libéralités »,
- et étudier la faisabilité d'une **centrale d'achat nationale** pour réduire les coûts de fonctionnement de tous ses membres. Par exemple en proposant un contrat d'assurance ultime à prix serré répondant à tous les besoins des refuges, en favorisant l'achat groupé et la distribution centralisée d'aliments pour animaux domestiques, d'EPI (équipements de protection individuelle comme des gants de manutention, chaussures de chantier, savon, liquides désinfectants...) en quantités industrielles à prix grossiste, en s'appuyant sur un réseau logistique offrant un relais de proximité dans chaque région. ■

## Attente n°5 : bénéficier d'une visibilité nationale !

Depuis toujours, nous sommes beaucoup moins visibles et donc bien moins connus que les autres grandes ONG nationales de protection animale. Quant à notre réputation, elle a bien souffert de nos récents soucis de gouvernance. Pour combler ce déficit et redorer notre blason, il n'y a pas de solution miracle.

**Défense de l'Animal s'est mise en ordre de marche : depuis novembre 2023, nous menons trois projets tambour battant.**



### RÉPONSE 5 : FAIRE EXISTER LE RÉSEAU AU NATIONAL

Pour gagner la bataille de la réputation, nous allons d'abord :

- **regagner la confiance de nos adhérents** (avec notre Académie, notre pôle « Libéralités », nos nouveaux outils de communication, nos Tours de France des Refuges...) ;
- puis **moderniser et consolider notre base de données adhérents** pour faire enfin parler de nous dans les médias nationaux et locaux.

Comment ? Nous allons réaliser un **grand état des lieux** des sociétés de protection animale et refuges indépendants de France, puis **faire remonter aux médias les informations de terrain** les plus cruciales pour vous (urgence survie économique, alerte abandons, alerte surpopulation...) **en alertant efficacement la presse** (notre nouveau responsable communication est un ancien journaliste de France 3 et de l'agence France-Presse). Nouveau : nous réaliserons également des sondages express pour faire remonter des chiffres exploitables par les grands médias. —

## CQFD ! Doutes levés, confiance revenue, travaux lancés

À l'issue de la rencontre de Salon-de-Provence (5 heures d'échanges, repas compris), nous avons refait un tour de table des participants, pour leur demander leur « météo » personnelle après notre présentation. Voici quelques-unes de leurs réactions.

« Tout ça, c'est motivant et encourageant.

Mais j'attends la mise en pratique, car par le passé, nos attentes ont été déçues. »

« Je suis rassurée de vous entendre. Mon refuge est en difficulté et vous nous redonnez de l'espoir pour l'avenir. »

« Redonnez-nous vite de la visibilité dans les médias nationaux, mais aussi chez les notaires et les vétérinaires... »

« Notre association est toute jeune : pour nous, cet appui fédérateur est important.

On ne veut surtout pas rester isolées. »

« Mettez en place des ambassadeurs régionaux pour qu'on vous fasse plus facilement remonter nos soucis, nos besoins. »

« Merci de favoriser

les échanges entre refuges, notamment en matière de surpopulation féline. Il faut qu'on partage les meilleures pratiques et qu'on s'entraide. »

« Vous nous préparez des outils pour continuer à nous battre au quotidien, merci. »

« C'est le début d'une belle collaboration inter-refuges : allez-y ! »

« Vous nous apportez beaucoup d'énergie pour aller de l'avant ! »

« Depuis juillet 2023, vous n'êtes plus seulement une tirelire. Là, vous fédérez tout le monde et c'est ça qu'on attendait ! »

 **270 ASSOCIATIONS  
DE PROTECTION  
ANIMALE**

Pour découvrir l'ensemble  
de nos refuges membres  
(ils sont tous indépendants)

[DEFENSEDELANIMAL.FR/  
CARTEDEFRANCE](https://DEFENSEDELANIMAL.FR/CARTEDEFRANCE)



Philippe Adam (à g.), le Président de la SPA de Salon-de-Provence et sa Région et nouvel ambassadeur Défense de l'Animal pour le quart Sud-Est de la France, et Boris Heim, nouveau responsable du (nouveau) pôle Communication, Développement de la vie associative et Logistique de Défense de l'Animal. © Défense de l'Animal, novembre 2023



**LEUR MISSION**  
*donner vie aux quatre  
promesses de Défense  
de l'Animal,  
nos 4F : Fédérer,  
Former, Financer,  
Faire-savoir.*

# DES AMBASSADEURS RÉGIONAUX *pour booster notre Réseau*

**Nationale, notre Confédération va s'ancrer encore plus profondément dans les territoires : nous venons de nommer plusieurs ambassadeurs régionaux pour relayer notre action au niveau local, et faire remonter les infos de terrain jusqu'à notre siège, à Lyon.**

Ces ambassadeurs régionaux étaient attendus par nos membres depuis des années. Ils sont comme vous, bénévoles, administrateurs, ou salariés au sein des associations.

Dans un premier temps, nous avons fait le choix de diviser la France en 6 régions : Nord-Ouest, Nord-Est, Sud-Ouest, Sud-Est, IDF-HDF et Outre-Mer (voir notre carte ci-contre).

Au nord, au sud, à l'est et à l'ouest du pays, ces ambassadeurs bénévoles seront la courroie de transmission de notre Réseau, appuyés par le responsable du pôle Développement de la vie associative, Boris Heim, recruté en novembre 2023, et par les salariés (juristes, communicants, logisticiens, administratifs) du siège.

« La mission de nos ambassadeurs sera de donner vie aux quatre promesses de Défense de l'Animal, nos « 4F » : **Fédérer, Former, Financer et Faire-savoir**. Car ces 4F sont les piliers de notre alliance », explique Guy Donnart, le Président de la Confédération.

**Le tout premier objectif** des 6 ambassadeurs consiste à **Fédérer** les refuges de leur territoire et à animer le Réseau au niveau local. Comment ? En dialoguant avec les 270 adhérents existants, en leur proposant des rencontres et ateliers, et en ralliant de futurs adhérents.

Un très beau défi quand on sait qu'il existerait au total entre 750 et 1400 refuges indépendants en France.

#### Deuxième mission :

promouvoir dans les refuges l'offre de services gratuite (!) que leur apporte la Confédération en matière de **Formation** (grâce à notre toute nouvelle Académie) et de **Financements** (legs, donations, assurances-vie exempts de fiscalité grâce à notre Reconnaissance d'Utilité Publique, RUP).

**Enfin, pour booster la réputation** et la notoriété de Défense de l'Animal, nos ambassadeurs auront un rôle important en matière de **Faire-savoir**. Dans un premier temps, nous les aiderons à vous faire mieux connaître auprès de toutes nos parties prenantes : associations de protection animale, monde vétérinaire, univers du notariat, élus et administrations, préfectures et ministères.

« Une fois ce travail de fond réalisé, nous prendrons ensuite la parole dans les médias locaux, régionaux et nationaux,

pour **Faire-valoir** votre travail passionné et votre engagement sans faille au service des animaux sans famille », explique Boris Heim, lui-même ancien journaliste passé par France 3 et l'agence France-Presse (AFP).

« Je suis impatient de rencontrer les adhérents de la grande région PACA, AURA et Corse, et de leur expliquer le nouveau projet associatif de Défense de l'Animal », déclare Philippe Adam, le président de la SPA de Salon-de-Provence et sa Région, nouvel ambassadeur Défense de l'Animal pour le quart Sud-Est. Il en est de même pour **Didier Le Bozec**

directeur exécutif de l'association adopteunchat.org et ambassadeur Nord-Ouest, qui précise « entre ambassadeurs, nous avons déjà commencé à nous partager les meilleures

pratiques mises en place dans les refuges de nos territoires ».

**Ce travail massif de visibilité, de notoriété et de réputation est indispensable** parce que les milliers de bénévoles et de salariés de toutes les associations membres de Défense de l'Animal assurent au quotidien, jour et nuit, dans tout l'Hexagone, un service public indispensable. Et qu'il est temps que ça se sache.

**La Confédération est en marche. Vous pouvez compter sur nous.**



Didier Le Bozec, directeur exécutif de l'association adopteunchat.org et ambassadeur Nord-Ouest. © DR

**UN TRÈS BEAU DÉFI quand on sait qu'il existerait au total entre 750 et 1400 refuges indépendants en France**



## VOS AMBASSADEURS RÉGIONAUX ARRIVENT !

### • Ambassadeur Nord-Ouest

Bretagne, Normandie, Pays de la Loire, Centre-Val de Loire

#### Didier Le Bozec

Directeur exécutif de l'association adopteunchat.org  
nord-ouest@defensedelanimal.fr

### • Ambassadeur IDF et HDF

Île-de-France et Hauts-de-France

(nomination en cours)

idf-hdf@defensedelanimal.fr

### • Ambassadeur Nord-Est

Grand Est, Bourgogne, Franche-Comté

#### Sabine Schwertz

Présidente de la SPA de Mulhouse Haute-Alsace  
nord-est@defensedelanimal.fr

### • Ambassadeur Sud-Est

AURA, PACA, Corse

#### Philippe Adam

Président de la SPA de Salon-de-Provence  
sud-est@defensedelanimal.fr

### • Ambassadeur Sud-Ouest

Nouvelle-Aquitaine, Occitanie

(nomination en cours)

sud-ouest@defensedelanimal.fr

### • Ambassadeur Outre-Mer

Tahiti, Martinique, Réunion et toutes les autres collectivités territoriales ultramarines

(nomination en cours)

outre-mer@defensedelanimal.fr

« J'ai récemment eu une excellente surprise : un legs destiné à mon refuge était arrivé sur le compte bancaire de Défense de l'Animal. En à peine 48h chrono, il a été versé sur notre compte. Chapeau la Confédération! »

Philippe Gautier,

trésorier du refuge  
SPA de Salon de Provence  
et vice-président de la CNDA



**Aidez-nous**  
à aider les refuges.  
Faites un don ou adoptez  
un animal de compagnie.

Faites un don en ligne sur  
[www.defensedelanimal.fr/jedonne](http://www.defensedelanimal.fr/jedonne)



# SANTÉ, MALTRAITANCE : *on forme les associations !*



**Méлина Oguey,**  
ancienne juriste  
de Défense  
de l'Animal,  
actuellement  
doctorante en  
droit animalier  
à l'université  
Grenoble-Alpes.

**En matière de lutte contre la maltraitance et pour la santé des animaux, les lois, règlements et meilleures pratiques évoluent sans cesse. Pour toujours mieux défendre et soigner les animaux, il faut donc constamment former les salariés et bénévoles des refuges de France.**

C'est pour cela que nous avons créé deux cycles de formation complets et entièrement gratuits pour nos membres. Au total, 6 heures de formation sont d'ores et déjà disponibles 7j/7 en VOD pour le 1<sup>er</sup> cycle. Et le deuxième cycle est en cours de production.

Nous avons imaginé et développé ces deux cycles de formation avec un objectif : répondre au mieux aux besoins

des associations. L'objectif est de les aider à professionnaliser leurs actions sur deux axes : lutter contre la maltraitance animale et pour la protection de la santé des humains et des animaux. Ces formations visent en particulier à présenter et clarifier les réglementations en vigueur dans ces deux domaines. Tout en dotant les associations d'outils concrets de mise en œuvre simple et rapide.



## Maltraitance : 3 formations disponibles

Ce cycle de 3 cours juridiques a été lancé en juillet 2023 pour traiter trois sujets liés à la lutte contre la maltraitance animale.

1

La première formation (durée : 1h30) présente la **loi du 30 novembre 2021** visant à lutter contre la maltraitance animale et à conforter le lien entre les animaux et les humains.

Cette loi contient de nombreuses mesures applicables aux associations de protection animale : certificat d'engagement et de connaissance des besoins spécifiques de l'espèce, encadrement de l'activité des associations sans refuge ou encore modification des modes de gestion des fourrières. Comme ces nouveautés impactent le fonctionnement quotidien des associations, il fallait rendre ce sujet très accessible. Une juriste de notre réseau, spécialiste du droit animalier, présente et clarifie ces nouvelles obligations qui sont toutes orientées par un objectif clair au niveau national : la lutte contre l'abandon.

2

Diffusée depuis août 2023, notre deuxième formation (durée : 1h30) concerne **les infractions et sanctions pénales en matière de protection animale.**

La maltraitance, qu'elle soit sous forme d'actes volontaires ou de négligence, est sanctionnée par de nombreuses dispositions pénales qui ont récemment évolué grâce à la loi du 30 novembre 2021. La formation dresse le nouveau panorama des infractions pénales sanctionnant toutes les différentes formes de maltraitance. Illustrée par de nombreux exemples de décisions de justice (jurisprudence), notre formation permet aux associations de bien comprendre les différents types de comportements réprimés par la législation française et de connaître les peines encourues.

3

Diffusée depuis octobre 2023, notre troisième formation (durée : 3h) est dispensée par Arielle Moreau, une avocate spécialiste de la défense des animaux, au Barreau de La Rochelle. Son thème ? **Former les associations à l'enquête bénévole** menée en cas de suspicion de situations de maltraitance.

Car les associations ont un rôle clé à jouer grâce à leurs enquêtes, qui doivent être conduites dans un cadre juridique strict et précis, bien expliqué dans cette troisième formation : contours de la mission d'enquête, moyens d'action des enquêteurs bénévoles, limites à observer... Tout est précisé. Les suites potentielles d'une telle enquête sont également détaillées (dépôt de plainte, saisie de l'animal, déroulement de la procédure judiciaire, etc.).

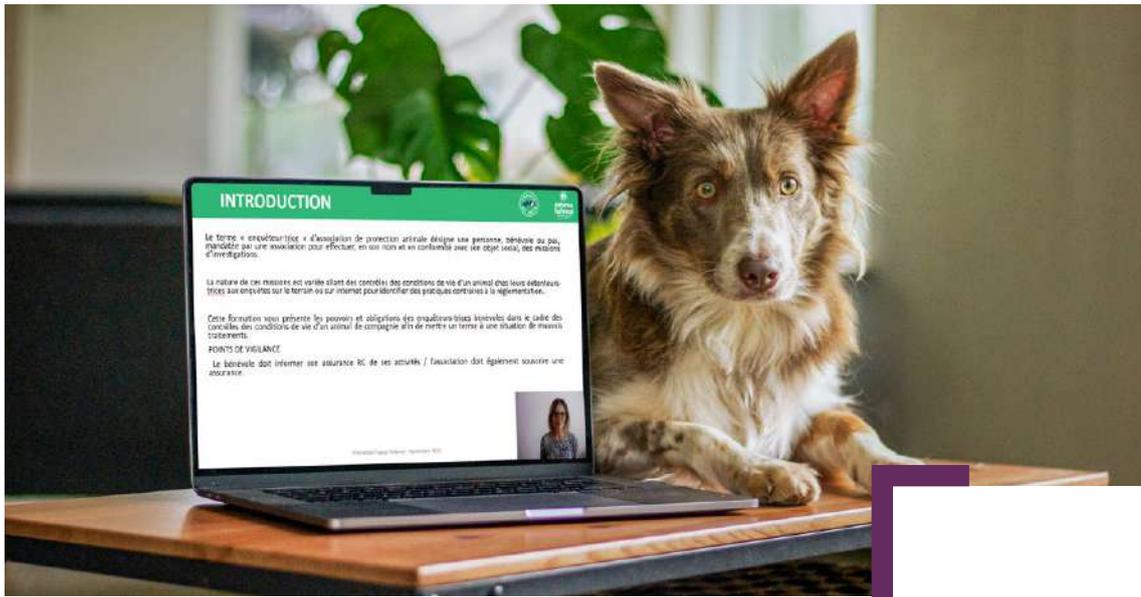
## LE MOT DE MÉLINA OQUEY

juriste en charge du 1<sup>er</sup> cycle de formation

« La diffusion du premier cycle de formation a été l'aboutissement de plusieurs mois de travail des équipes de Défense de l'Animal. Nous avons voulu faciliter l'application des règles juridiques par les associations en matière de lutte contre la maltraitance animale. Nous sommes conscients que ces règles ne sont pas toujours faciles à appréhender et que leur mise en œuvre peut soulever de nombreux questionnements. Les intervenants, dont je fais partie, ont eu à cœur de clarifier et de rendre plus accessibles les normes juridiques applicables aux associations membres de notre réseau. N'hésitez pas à nous dire ce que vous en pensez ! »

« Maltraitance animale : identifier les infractions et connaître les sanctions » par Mélina Oguey, ancienne juriste de Défense de l'Animal.





## Santé : 5 formations arrivent

Notre second cycle de formation est proposé aux associations depuis décembre 2023 et il devrait s'échelonner jusqu'en avril 2024. Avec cinq temps forts, ce cycle sera consacré aux règles auxquelles les associations sont soumises en matière de protection de la santé animale et humaine.

La multiplication de ces règles peut être source de difficultés :

elles évoluent régulièrement et les associations peuvent rencontrer des difficultés pratiques pour s'en saisir et les rendre applicables. Au programme de ce second cycle de formation : gestion sanitaire des chiens, des chats, des nouveaux animaux de compagnie et des équidés, optimisation spatiale, gestion environnementale ou encore procédure de saisie des données au Fichier ICAD.

### DES MODULES COMPLETS

Réservés à nos adhérents, et disponibles 7j/7 à toute heure, tous nos modules de formation sont accessibles avec un URL protégé et comprennent :

1. Une vidéo (sur Vimeo) avec un PowerPoint déroulant
2. Une fiche de synthèse à télécharger

Gestionnaires de refuges et d'associations, pour en faire profiter vos élus, salariés et bénévoles, adhérez sans tarder à Défense de l'Animal !



Ces formations ont été financées grâce au Plan France Relance, dont Défense de l'Animale est lauréate pour la deuxième année consécutive.

## DEMANDEZ LE CALENDRIER !

Les 5 volets de notre cycle de formation sur la santé animale et humaine seront diffusés de décembre 2023 à mars 2024 selon le programme suivant (la durée de chaque module sera précisée ultérieurement) :

#### Formation I

« Obligations sanitaires des associations de protection animale (chiens et chats) » : décembre 2023

#### Formation II

« Optimisation spatiale d'un refuge et impact environnemental (chiens et chats) » : janvier 2024

#### Formation III

« Obligations sanitaires des associations : prévention et gestion (nouveaux animaux de compagnie, NAC) » : février 2024

#### Formation IV

« Obligations sanitaires des associations : prévention et gestion (équidés) » : mars 2024

#### Formation V

« Nouvelle procédure de saisie des données au Fichier National d'Identification des Carnivores Domestiques » : avril 2024



**Sabrina Hamoudi**,  
juriste de la Confédération  
en charge des questions  
relatives à la vie associative  
et à la condition animale.  
Pour lui écrire :  
laconfederation@  
defensedelanimal.fr

# SAUVETAGE D'ANIMAUX : *ce que dit la loi*

**C'est flagrant : le nombre de signalements pour maltraitance est en augmentation constante. Nos associations adhérentes mènent tous les jours des enquêtes de terrain (sur signalement) et sont souvent sollicitées par les autorités administratives et judiciaires pour des saisies d'animaux maltraités ou abandonnés.**

Un exemple tout récent ? La SPA de Bergerac (une association membre du réseau national Défense de l'Animal) a porté secours à 27 chiens. Ils étaient attachés à des carcasses de voitures. Le sol était jonché de cadavres de chiots et les rats avaient envahi les lieux... Un spectacle révoltant qui a conduit l'association à porter plainte et Défense de l'Animal à se constituer partie civile à ses côtés. Grâce à la détermination de la SPA de Bergerac et à sa coopération avec les forces de l'ordre locales, les 27 chiens ont pu être

récupérés puis vaccinés, stérilisés, vermifugés et identifiés.

## **Volet judiciaire**

Parfois, il y a même des centaines d'animaux à sortir urgemment de conditions de détention sordides. Les sauvetages peuvent alors devenir des opérations de grande ampleur, nécessitant de gros moyens humains, matériels et techniques. Une fois transportés dans les refuges, les animaux sont soignés et remis sur pattes. C'est ensuite que s'ouvre le volet judiciaire.

Pourquoi aller en justice ?  
Pour deux raisons : sanctionner l'auteur des faits lorsque l'infraction est pénalement caractérisée, mais également pour indemniser les associations qui ont pris en charge et sauvé les animaux.

Pour aider ses 270 associations membres, Défense de l'Animal dispose d'un service juridique qui leur apporte un soutien précieux.

Que ce soit contre un particulier peu scrupuleux (ou tout bonnement dépassé par la situation), ou contre un « élevage de la honte », le sauvetage s'accompagne bien souvent d'une procédure judiciaire. Voici comment elle se déroule.

**Le dépôt de plainte :** Après avoir constaté les faits, et lorsque les autorités compétentes n'ont

pas encore été saisies de l'affaire, l'association dépose généralement plainte auprès des services de police ou de gendarmerie, mais elle peut également directement le faire auprès du Procureur de la République.

#### La constitution de partie civile :

À l'issue de l'enquête de police ou de gendarmerie, le Procureur de la République décide de l'orientation de la procédure. Il peut alors :

- décider de classer l'affaire sans suite,
- prendre des mesures alternatives aux poursuites,
- ou renvoyer l'auteur présumé devant le tribunal de police ou le tribunal correctionnel.

### POURQUOI ALLER EN JUSTICE ?

**Pour sanctionner l'auteur des faits et indemniser les associations qui ont pris en charge les animaux**

Dans ce dernier cas, les associations de protection animale pourront se constituer partie civile dans l'affaire

et demander réparation pour les préjudices subis.

C'est généralement à ce stade que Défense de l'Animal intervient dans la procédure et soutient ses associations membres en se constituant

partie civile à leurs côtés.

#### L'audience de jugement :

L'auteur présumé est renvoyé et jugé devant le tribunal. Il est passible d'une sanction pénale prononcée par le tribunal sur réquisitions du Procureur et susceptible d'être condamné à indemniser les victimes.

Moi, citoyen, j'agis  
pour faire reculer  
la maltraitance animale

## TÉMOIN DE MALTRAITANCE ?

Voici comment réagir !

**Pas évident de savoir comment réagir quand on est témoin d'actes de violence sur un animal. Si vous voyez un jour un acte de maltraitance envers un animal sur la voie publique et que cet acte nécessite une intervention immédiate pour la survie de l'animal, alertez sans attendre la police ou la gendarmerie. C'est un vrai devoir citoyen.**

Pour signaler un animal dont les conditions de vie vous semblent indignes ou inadaptées, vous pouvez contacter les services vétérinaires de la direction départementale de protection des populations (DDPP) et/ou une association de protection animale. Celle-ci pourra le cas échéant faire intervenir un enquêteur.

**OUI, EN TANT QUE PARTICULIER, VOUS AVEZ LE POUVOIR D'AGIR !**



**défense  
de  
l'animal**  
CONFÉDÉRATION  
NATIONALE

Le réseau Défense de l'Animal mène régulièrement des campagnes contre la maltraitance et propose des fiches pédagogiques sur le sujet.

Retrouvez-les sur notre site web :

**DEFENSEDELANIMAL.FR/  
STOPMALTRAITANCE**



Votre futur compagnon  
vous attend déjà dans l'un des

**270 REFUGES**

de notre réseau



**270**

ASSOCIATIONS  
DE PROTECTION  
ANIMALE POUR TROUVER  
VOTRE COMPAGNON DE VIE

[www.defensedelanimal.fr/cartedefrance](http://www.defensedelanimal.fr/cartedefrance)



**défense  
de  
l'animal**

CONFÉDÉRATION  
NATIONALE